

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 JANVIER 2020 à SAVIGNIES

Le Président en exercice du SIEAB ouvre la séance en constatant que le quorum était nettement dépassé soit 89 présents et 8 représentés par pouvoir.

Toutes les personnes ayant qualité pour vote ont été équipées d'un boîtier pour le vote électronique qui a été retenu pour élire les membres du bureau suite à la transformation du SIEAB en syndicat mixte.

Celui-ci regroupant maintenant des structures de niveaux différents

- des communes isolées issues du territoire couvert par la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV), laquelle n'a pas encore repris la compétence eau soit 41 communes au total
- la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) soit 3 communes
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) soit 27 communes.

Ces deux derniers EPCI assurent maintenant la représentation substitution des communes adhérentes et ont procédé à la désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants en nombre identique à ceux pré-existants pour les communes adhérentes concernées, soit 6 titulaires et 6 suppléants pour la CCPB et 54 titulaires et 54 suppléants pour la CAB. Il est à noter que ces collectivités ont reconduit par désignation les représentants des communes au SIEAB « version 2019 ».

Toutefois, ces délégués sont maintenant responsables des décisions auxquelles ils participent devant la CCPB ou la CAB et non plus directement devant leurs communes.

C'est pour cela qu'il est nécessaires de reconstituer un nouveau Bureau avec 1 président, 7 vices présidents et 9 membres.

Suite à cette explication, le Président signale que le SIEAB a retenu l'offre de la Société TEAM BUILDING RHONE de LYON pour conduire les opérations de vote électronique avec la difficulté que des candidats aux différents postes peuvent se déclarer jusqu'au dernier moment.

Ensuite, le Président a confié la présidence du comité syndical au doyen d'âge, Monsieur Guy BECQUET, délégué de la CAB et le secrétariat de séance à Monsieur Maurice BILY, délégué de la CAB.

## **1 – ELECTIONS**

### **A- PRESIDENT**

Le Président, Monsieur Guy BECQUET, a procédé à l'appel de candidature pour la responsabilité de Président.

Seul Jean-Luc BRACQUART, Délégué de la CAB (maire du MONT SAINT ADRIEN), s'est déclaré candidat, le vote électronique dirigé par le représentant de TEAM BUILDING RHONE, Monsieur LUNIER, a été lancé.

Jean-Luc BRACQUART ayant eu 93 voix a été déclaré élu Président du SIEAB.

Monsieur BECQUET lui a alors confié la Présidence du SIEAB.

Ensuite, il a été procédé à tour de rôle à l'appel à candidatures pour les postes de vices présidents et de membres du bureau, 1 seul candidat s'est déclaré pour chacun des postes à pourvoir et a été élu, dans les conditions suivantes :

**B - VICES PRESIDENTS :**

POSTE	NOM	VOIX
1 <sup>er</sup> Vice Président	Philippe VAN WALLEGHEM, délégué de la CAB (maire de FOUQUEROLLES)	94
2 <sup>ème</sup> Vice Président	Guy PROUELLE, délégué de la CAB, adjoint au maire de BONLIER	89
3 <sup>ème</sup> Vice Président	Béatrice BELLIARD, maire de ESCAMES	91
4 <sup>ème</sup> Vice Président	Joël BERNARDIN, maire de GREMEVILLERS	89
5 <sup>ème</sup> Vice Président	François TRANCART, délégué de OMECOURT	88
6 <sup>ème</sup> Vice Président	Robert MABILLOTTE, délégué de SONGEONS	91
7 <sup>ème</sup> Vice Président	Jean-Louis VANDE BURIE, délégué de la CAB et adjoint au maire de BERNEUIL EN BRAY	85

**C - MEMBRES :**

POSTE	NOM	VOIX
membre	Dominique DEVILLERS, délégué de la CAB (maire de JUVIGNIES)	87
membre	Jean-Baptiste CALLENS, délégué de ACHY	86
membre	Jean-Marie FAUQUEUX, délégué de la CAB (MAISONCELLE ST PIERRE)	87
membre	Gérard BIENAIME, délégué de LA NEUVILLE SUR OUDEUIL	90
membre	Luc DEMONCHY, délégué de la CAB (adjoint au maire de TILLE)	83
membre	Françiane BIZET, maire de BONNIERES	87
membre	Aline FATTACCINI, déléguée de SULLY	66
membre	Claude CARBONNIER, délégué de PISSELEU AUX BOIS	78
membre	Thierry DELAS, délégué de la CAB (adjoint au maire de RAINVILLERS)	64

**D – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Sur demande du Président, l'assemblée a ensuite procédé à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

L'assemblée a désigné à l'unanimité, les mêmes membres que ceux en place. Seul Mr Jean DURANT (Délégué de la NEUVILLE SUR OUDEUIL), absent et non candidat, a été remplacé par Mr Mickaël LEMOINE (délégué de la CAB).

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

NOM	QUALITE
Jean-Luc BRACQUART	Président
Philippe VAN WALLEGHEM	Membre titulaire
Guy PROUELLE	Membre titulaire
Robert MABILLOTTE	Membre titulaire
Joël BERNARDIN	Membre suppléant
Mickaël LEMOINE	Membre suppléant
Aline FATTACCINI	Membre suppléant

A ces membres, viendront s'adjoindre le Directeur de VEOLIA, Le Trésorier de BEAUVAIS Municipale (receveur syndical) un représentant de la DGCCRF, éventuellement SOGETI (ex SOTENO maître d'œuvre du SIEAB) et l'ADTO.

#### E – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Sur demande du Président, l'Assemblée a ensuite procédé à la désignation des membres de la commission de délégation de service public

La commission a été reconduite à l'unanimité, dans sa composition pré-existante avec pour seul changement ; la désignation de Mr Michel BOCQUET, délégué de la CAB, un poste de suppléant étant vacant.

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

NOM	QUALITE
Jean-Luc BRACQUART	Président
Philippe VAN WALLEGHEM	Membre titulaire
Guy PROUELLE	Membre titulaire
Béatrice BELLIARD	Membre titulaire
Joël BERNARDIN	Membre titulaire
Dominique DEVILLERS	Membre titulaire
François TRANCART	Membre suppléant
Jean-Baptiste CALLENS	Membre suppléant
Françiane BIZET	Membre suppléant
Jean-Marie FAUQUEUX	Membre suppléant
Michel BOCQUET	Membre suppléant

A ces membres, viendront s'adjoindre un représentant du PREFET de l'OISE ainsi que le Trésorier de BEAUVAIS Municipale (receveur Syndical).

## **F – REPRESENTANT AUPRES DE L'ADICO**

Sur proposition du Président, l'Assemblée a ensuite procédé à la désignation de son représentant auprès de ADICO et Mr Joël BERNARDIN, maire de GREMEVILLERS, a été reconduit dans cette fonction à l'unanimité.

## **G – REPRESENTANT AUPRES DE L'ADTO**

Sur proposition du Président, l'Assemblée a ensuite procédé à la désignation de son représentant auprès de ADTO et Mr Guy PROUCELLE, délégué de la CAB, a été reconduit dans cette fonction à l'unanimité.

## **2 – DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Président signale qu'il reconduit les délégations de signature actuelles et concernant toutes les activités actuelles du Syndicat aux deux premiers vices-présidents, soit Mrs VAN WALLEGHEM et PROUCELLE.

## **3 – DELEGATIONS DU PRESIDENT**

L'Assemblée a ensuite voté à l'unanimité les délégations du Président :

- ester en justice en cas de référé ou de saisine des tribunaux, les délais de réponses sont parfois très courts et ne permettent pas la tenue d'une réunion du Comité syndical pour pouvoir l'autoriser à défendre les intérêts du syndicat.

Il signale que, conformément à la loi, lorsqu'il utilise cette délégation, il doit en référer au conseil syndical lors de la séance qui suit l'usage de la délégation, sous forme d'un rapport spécial.

Afin de garantir la bonne continuité de l'activité syndicale et conformément à l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'arrêter la rédaction des délégations confiées au Maire selon les termes suivants, en le chargeant de :

1/ de prendre toute décision concernant la préparation et la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures, de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

2/ de passer les contrats d'assurance

3/de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

4/ de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

5/ d'intenter, au nom du syndicat, les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, devant toute juridiction, pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter. Cette délégation porte autorisation d'agir pour tous types de procédures juridictionnelles : procédures

d'urgence, de première instance, appel et cassation. Pour toute affaire, le Président est notamment autorisé à désigner un avocat chargé de représenter et venir en défense des intérêts du Syndicat.

Par ailleurs, il est proposé de compléter, conformément à la possibilité prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce principe de délégation en autorisant, en cas d'empêchement du Président, l'intervention du 1<sup>er</sup> Vice-Président au titre de la suppléance prévue à l'article L 2122-23 du même code, dans les matières précitées.

#### **4 – INDEMNITES DU PRESIDENT & DES VICES PRESIDENTS**

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide d'allouer au Président du Syndical, Monsieur BRACQUART Jean-Luc et aux deux premiers vices présidents, Mrs VAN WALLEGHEM & PROUELLE, les mêmes indemnités que précédemment et calculées conformément au décret 2017-85 du 26 janvier 2017, Président sera calculée sur le taux maximal de l'indice brut terminal de la rémunération de la fonction publique, basé sur la population totale du SIEAB (comprise en 20 000 et 49 999 habitants).

#### **5 – POINTS DIVERS**

Le Président a ensuite fait un point sur des questions en suspens.

##### ***A – Travaux de liaison SAVIGNIES (Mont Bénard) et SAINT GERMAIN LA POTERIE***

Suite à la difficulté en période électorale de réaliser certains travaux dans des zones très sensibles au niveau désagréments pour la circulation, notamment quand la mise en place d'une déviation longue empruntant des routes dans d'autres villages, s'avère nécessaire et obligatoire ; il propose de surseoir à la réalisation de la liaison SAVIGNIES (Mont Bénard) jusqu'à SAINT GERMAIN LA POTERIE qui emprunterait une route départementale et traverserait tout le cœur urbanisé de SAVIGNIES.

De ce fait, pour ne pas pénaliser les entreprises devant réaliser les travaux, le Président propose de lancer, sous réserve de l'accord du Conseil Départemental, la tranche présentée cette année dans notre programme 2020, de renforcement des réseaux d'eau dans SAINT GERMAIN LA POTERIE – rues Grand Mère et Verdier – pour un montant HT de 415 000 euros. La commune ayant donné son accord de lancement dès à présent de ces travaux (sous réserve de l'obtention d'aide du Conseil Départemental) pour la rue Grand-Mère, ce qui permettra de stabiliser la tranchée correctement avant la réalisation par elle de l'aménagement routier lourd de cette rue prévue en 2021.

Après discussion, le comité syndical a émis un avis favorable à cette proposition.

Par ailleurs, il apparaît que la liaison SAVIGNIES (Mont Bénard) – SAINT GERMAIN LA POTERIE pourrait être réalisée en empruntant des layons dans le bois Gromard qui sont pour 2/3 des chemins communaux et pour 1/3 des chemins privés.

Le Comité syndical donne son accord pour étudier cette solution qui devrait se révéler plus économique car ne nécessitant pas la reprise de branchements particuliers sur son parcours. En cas d'accord des propriétaires privés, une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général quant à ce renforcement, permettrait de mieux l'asseoir juridiquement.

Ce tracé en particulier sécuriserait l'alimentation en eau du hameau de la Poterie tout en ayant un impact financier moins important pour le syndicat.

De ce fait, le projet serait à nouveau présenté au Conseil Départemental pour l'obtention éventuelle de son soutien financier dans le cadre de notre programme 2021.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat au Président pour lancer l'étude ainsi que les concertations nécessaires avec les propriétaires concernés, avec la commune de SAINT GERMAIN LA POTERIE et pour établir le dossier qui sera transmis au Préfet pour être soumis à enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (article L 131-7 du Code de l'Environnement).

### **B – Dossiers en cours**

Le Président fait un point sur les dossiers en cours

- étude du bassin d'alimentation du captage de FOUQUENIES  
L'ADTO doit procéder aux notifications de marché avant le démarrage de l'étude
- DUP en vue de l'expropriation des terrains d'assises du captage de FOUQUENIES  
On est actuellement dans la phase de négociation amiable avec les propriétaires.  
Le service des Domaines a estimé la valeur des terrains à 0.65 euro/m<sup>2</sup>, le syndicat a proposé 5 euros/m<sup>2</sup> en cas d'accord amiable.

Certains propriétaires acceptent cette offre, mais la plupart sont pour le refus. Auquel cas la procédure d'expropriation ira à son terme.

- Captage RD 2 à AUNEUIL  
Pour le moment, ce captage ne figure pas dans nos propriétés, les communes de ce secteur étant desservies en eau de bonne qualité et en quantité à partir des puits d'ALLONNE et de TILLE.
- Alimentation en eau de la réserve en eau du bois de Caumont  
La préparation de ce chantier qui figure dans le programme de travaux 2020, sous réserve de l'obtention de l'aide financière du Conseil Départemental, va avoir lieu avec notamment les services techniques départementaux pour l'obtention des autorisations de voirie sur la RD concernée.
- Dévoisement de la conduite d'eau de diamètre 350 située sur le site de la maison familiale de SONGEONS  
L'étude technique de ce dévoiement est lancée ainsi que celle sur la faisabilité de son financement

- **Contentieux BERNEUIL EN BRAY**

Le Président signale qu'une requête en annulation a été déposée devant le Tribunal Administratif d'AMIENS par :

1/ la SCI de la Pintière-Darondeau, représentée par Madame Sabine THOMAS de la PINTIERE

et

2/ Madame Sabine THOMAS DE LA PINTIERE, demeurant château d'Auteuil à BERNEUIL EN BRAY

contre la délibération 30/2019 prise par le SIEAB et relative à la mise en place et signature d'une convention entre le SIEAB et divers propriétaires pour renouveler une canalisation d'eau potable (ancienne et fuyarde) et desservant différentes propriétés (haras d'AUTEUIL, SA « la Pérelle », Mr DUPONT, Mr PENAU, Mme BATTAGLIANI et Mr KRASSOWSKI) et assurer la défense incendie. Celle-ci ne pouvant être assurée par la réserve privée du Château via le chemin de desserte de ce dernier.

Le Président rappelle que, dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Syndical précédemment, il a reçu délégation d'intenter au nom du SIEAB des actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui devant toute juridiction, pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter. Cette délégation porte autorisation d'agir pour tous types de procédures juridictionnelles : procédure d'urgence, première instance, appel et cassation. Pour toute affaire, le Président est notamment autorisé à désigner un avocat chargé de le représenter et venir en défense des intérêts du syndicat et notamment contre l'action intentée ci-dessus.

Ainsi, dans ce cadre, conformément à la délégation reçue, le Président informe le conseil des recours intentés et de l'usage qu'il fait de la délégation. Il tient informé le conseil syndical de l'évolution des procédures intentées contre le Syndicat.

### ***C – Comptes administratifs 2019 et Budget supplémentaire 2020***

Eu égard aux élections municipales de mars 2020 et du processus de désignation des délégués, il apparaît que le nouveau bureau syndical issu de ces élections ne pourra être constitué qu'après élection fin mai ou début juin 2020.

Ceci apparaît très tardif pour le fonctionnement du Syndicat, aussi il est envisagé une nouvelle réunion du comité actuel, pour la présentation des comptes administratifs 2019 et éventuellement le valider et pour la présentation d'un budget supplémentaires 2020 (AEP), en réintégrant les résultats de 2019.

Cette réunion doit obligatoirement avoir lieu début février, compte tenu des vacances scolaires, et juste avant l'ouverture de la période électorale. La date sera précisée rapidement en fonction des disponibilités de la salle (normalement MILLY SUR THERAIN).

#### **D – Contributions fiscalisées**

Le Syndicat prendra contact avec une collectivité ayant du retard dans le règlement des sommes dues au syndicat

#### **E – Assurances**

Il sera demandé à l'ADTO de préparer un dossier d'appel d'offres pour le choix d'une assurance.

#### **F – Décarbonatation**

Le groupe de travail sur la faisabilité ou pas de la décarbonatation sera réuni d'ici la prochaine réunion de juin pour avancer la réflexion techniquement et financièrement.

En fin de séance, le Président a remercié tous les délégués pour leur présence importante aujourd'hui, ce qui traduit leur attachement au fonctionnement dit « rural » de cette structure avec 2 délégués par commune, contrairement à un fonctionnement assis sur une représentation proportionnelle au nombre d'habitants ou à l'effort financier demandé à chaque collectivité membre.

Sur ces mots de conclusion, les participants sont invités à prendre le verre de l'amitié

la séance est levée à 11 heures 30.